

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 19
votants : 19

L'an deux mil vingt-six le trente mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23/03/2026

PRESENTS : M. GEORGES Laurent, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, Mme HERAULT Laure, M. DESCARSIN Patrick, Mme BARBOT Marina, M. HOSTEING Etienne, Mme GUERBE Nathalie, M. RUMEAU Vincent, Mme BONNAUD Muriel, Mme LIMOUZIN Agnès, M. DUPERRAY David, M. GILLARDEAU Romain, Mme NOEL Clarisse, Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie, M. GEORGEON Daniel, M. BOUCHE Victor, Mme BRETAGNE Janine, M. MICHAUX Francis
Excusés : /
Procurations : /
Secrétaire de séance : M. DUPERRAY David

► **Le compte-rendu des réunions des 02/03/2026 et 20/03/2026 transmis par voie électronique sont validés à l'unanimité.**

1 AFFAIRES GENERALES-FINANCES

1.1 INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

✓Vu la délibération n°2024-11-01 fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq

✓Considérant que conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités, le maire peut déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal, M. le Maire souhaite nommer un conseiller municipal délégué par arrêté :

- M. RUMEAU Vincent dans le domaine du tourisme et de la communication

✓Considérant les taux des indemnités des élus revalorisés :

- 55.70% indemnité du maire (contre précédemment 52.60%)
- 21.40% indemnité des adjoints (contre précédemment 19.80%)

► **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité vote les taux proposés comme suit :**

- **Indemnité du Maire : 49%**
- **Indemnités des adjoints : 18.50%**
- **Indemnité du conseiller délégué : 12%**

1.2 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

► **Considérant l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) le conseil municipal donne les délégations suivantes à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat :**

- (4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant n'excède pas 40 000€
- (5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- (6) Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- (7) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- (8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- (9) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- (10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€
- (11) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- (15) User du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de l'agglomération de Grand Cognac (zonages concernés AU-UB-UBs-UXv-UX-UE- 1AU-1AUe- 1AUXv).
- (17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000€
- (20) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€
- (26) Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions
- (24) Autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- (27) Procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux (ex : DP déclaration préalable pour changement huisserie, porte, pose d'enseigne ...).
- (31) Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du présent Code (Cittaslow).

1.3 DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

► **Le Conseil municipal décide de retenir 5 membres élus et 5 membres nommés pour composer le conseil d'administration du CCAS**

1.4 ELECTIONS DES MEMBRES DU CCAS

► **Le Conseil municipal à bulletin secret de liste et à l'unanimité élit les membres suivants :**

- Mme BARBOT Marina
- M. PERRIN Vincent
- Mme BONNAUD Muriel
- Mme NOEL Clarisse
- Mme BRETAGNE Janine

1.5 DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions communales et groupes de travail suivants sont créés :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Mobilité et prévention	ECONOMIE LOCALE, VIE ASSOCIATIVE	ENFANCE-JEUNESSE, FAMILLE
Mme LAURICHESSE Léa M. GILLARDEAU Romain M. DUPERRAY David M. GEORGEON Daniel Mme GUERBE Nathalie M. MICHAUX Francis M. BOUCHE Victor	M. PERRIN Vincent M. DUPERRAY David M. DESCARSIN Patrick Mme NOEL Clarisse Mme BRETAGNE Janine M. MICHAUX Francis M. RUMEAU Vincent Mme BONNAUD Muriel Mme HERAULT Laure M. HOSTEING Etienne	Mme HERAULT Laure Mme BARBOT Marina M. NOEL Clarisse M. DESCARSIN Patrick M. GEORGEON Daniel Mme GUERBE Nathalie Mme BONNAUD Muriel Mme BRETAGNE Janine Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie

PATRIMOINE IMMOBILIER	VIE CULTURELLE ET COHESION SOCIALE	TOURISME ET COMMUNICATION
M. DESCARSIN Patrick Mme NOEL Clarisse Mme GUERBE Nathalie M. MICHAUX Francis M. RUMEAU Vincent M. BOUCHE Victor	Mme BARBOT Marina Mme GUERBE Nathalie Mme BONNAUD Muriel Mme BRETAGNE Janine Mme LIMOUZIN Agnès Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie Mme HERAULT Laure Mme NOEL Clarisse	M. RUMEAU Vincent M. GILLARDEAU Romain Mme BRETAGNE Janine Mme BARBOT Marina Mme LAURICHESSE Léa Mme LIMOUZIN Agnès

FINANCES	CIMETIERE	SECURITE ROUTIERE	EMBELISSEMENT
M. PERRIN Vincent M. DESCARSIN Patrick Mme HERAULT Laure Mme LAURICHESSE Léa Mme BARBOT Marina Mme GUERBE Nathalie M. MICHAUX Francis M. GEORGEON Daniel	Mme BONNAUD Muriel M. GILLARDEAU Romain Mme NOEL Clarisse M. DESCARSIN Patrick Mme GUERBE Nathalie M. HOSTEING Etienne Mme LAURICHESSE Léa	M. GILLARDEAU Romain M. DUPERRAY David Mme GUERBE Nathalie M. RUMEAU Vincent Mme LIMOUZIN Agnès M. LAURICHESSE Léa	Mme NOEL Clarisse Mme BRETAGNE Janine Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie Mme HERAULT Laure M. HOSTEING Etienne
VIE SPORTIVE	Commission travail PLAINE DE JEUX	Commission travail RUE RAVAZ	
M. BOUCHE Victor M. DESCARSIN Patrick M. RUMEAU Vincent Mme LAURICHESSE Léa M. GILLARDEAU Romain Mme HERAULT Laure	Mme HERAULT Laure M. DUPERRAY David M. RUMEAU Vincent Mme BARBOT Marina M. GEORGEON Daniel Mme GUERBE Nathalie M. MICHAUX Francis	Mme LAURICHESSE Léa M. PERRIN Vincent M. DUPERRAY David M. DESCARSIN Patrick M. MICHAUX Francis M. GEORGEON Daniel M. RUMEAU Vincent Mme GUERBE Nathalie Mme HERAULT Laure	

1.6 DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

► Sont désignés :

- SDEG 16 : Mme LAURICHESSE Léa titulaire et M. DUPERRAY David suppléant
- ATD16 : M. PERRIN Vincent titulaire et Mme HERAULT Laure suppléante
- Syndicat mixte de la fourrière : M. GILLARDEAU Romain titulaire et Mme NOEL Clarisse suppléante
- CNAS comité national d'action sociale : Mme BARBOT Marina
- CAUE conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement : M. DESCARSIN Patrick
- SDIS syndicat départemental d'incendie et de secours : M. GEORGES Laurent
- SILFA syndicat intercommunal lutte contre les fléaux atmosphériques : M. GEORGEON Daniel
- Correspondant Défense et sécurité : point reporté
- Réfèrent tempête : Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie

1.7 PRESENTATION REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE

► Après lecture de la proposition du règlement intérieur de l'assemblée délibérante le conseil municipal à l'unanimité valide le document.

1.8 CHARTE UTILISATION RESEAUX SOCIAUX

► La charte d'utilisation des réseaux sociaux de la ville créée en 2024 est reprise et validée à l'unanimité des membres présents.

2 FINANCES

2.1 VALIDATION RAPPORTS CLECT GRAND COGNAC

► Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les rapports suivants :

- Rapport n°44 : transfert de l'association Jarnac sport football,
- Rapport n°45 : transfert de la maison médicale de Hiersac,
- Rapport n°46 : transfert de voirie à Chassors
- Rapport n°47 : transfert de l'espace jeunes de Cognac-Crouin.

3 QUESTIONS DIVERSES

Prochaine séance du conseil municipal : le 27/04/2026 – 20h30, séance qui sera filmée et diffuser sur les réseaux sociaux de la ville.

Permanences en mairie des nouveaux élus :

- Lundi : Mme LAURICHESSE Léa
- Mardi : Mme BARBOT Marina
- Mercredi : M. DESCARSIN Patrick
- Jeudi : Mme HERAULT Laure
- Vendredi : PERRIN Vincent

Permanences des élus chaque samedi matin : 10H – 12H

Calendrier des prochaines manifestations :

- 03/04/2026 : salon des aidants salles municipales
- 04/04/2026 : chasse aux œufs petit parc
- 10/04/2026 : AG animation Grande Champagne Ambleville
- 11/04/2026 : tournoi de foot stade P. Vollaud
- 12/04/2026 : salon des auteurs salles municipales
- 26/04/2026 : cérémonie monument aux morts 11h15

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 22h20